



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autobus

Question écrite n° 45561

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la repartition de l'effort public en matière de transports. Un moyen privilégié d'amélioration de la fluidité de la circulation, du stationnement et de préservation de l'environnement est constitué par les réseaux de bus dans nos collectivités. Ces réseaux ne peuvent assurer leur équilibre financier par leurs recettes propres. La participation publique est indispensable. Il lui demande de préciser le niveau d'intervention de l'Etat envers les réseaux de la région parisienne et notamment la RATP et celui portant sur les réseaux provinciaux soit dans les grandes villes, soit dans les villes moyennes. Après avoir ainsi communiqué le montant des subventions de l'Etat, il lui demande si par extraordinaire un déséquilibre apparaissait, quelles mesures il compte prendre pour remédier à ce déséquilibre.

Texte de la réponse

Pour apprécier l'effort public en matière de transports en commun, tant en Ile-de-France qu'en province, il convient de ne pas oublier les spécificités des cadres institutionnels dans lesquels il s'exerce. En Ile-de-France, l'Etat est, pour des raisons historiques et au travers du syndicat des transports parisiens, responsable principal de l'organisation et du financement des transports collectifs urbains. Il a consacré, dans ce cadre, aux réseaux bus, en 1996, un montant de 1,75 milliard de francs au titre de l'indemnité compensatrice. En province, l'Etat intervient prioritairement sur le transport non urbain au travers notamment des subventions versées à la SNCF. En ce qui concerne les transports urbains, ce sont par contre les collectivités territoriales qui assurent la responsabilité de leur organisation et de leur financement. L'Etat n'intervient donc pas financièrement au titre du fonctionnement mais continue de jouer un rôle de régulateur et d'impulsion aux transports publics, puisque environ 550 MF de subventions ont été apportées aux projets d'investissements des autorités organisatrices de transports urbains en 1996.

Données clés

Auteur : [M. Bonnecarrère Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45561

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6093

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 262